

REINSCRIPTION – RENTREE 2023

Avant le 16 juin 2023

Mesdames, Messieurs les responsables légaux,

Nous portons à votre connaissance les modalités de réinscription pour votre enfant dans le cadre de la préparation de la rentrée 2023 sous réserve de la décision du conseil de classe du 2nd semestre.

Les documents attendus devront être retournés au lycée par mail avant le 16 juin, délai de rigueur.



1. **Prioritairement par retour de mail - Dossier d'inscription au format PDF modifiable :**

- Ce dossier devra être **complété numériquement** à l'aide du logiciel gratuit *Acrobat Reader DC* (*PC, Mac ou smartphone*). Le dossier est disponible en pièce jointe dans le mail et l'information Pronote transmis.
- Vous devrez ensuite l'enregistrer au format PDF avec le nom de votre enfant et le renvoyer par courriel à l'adresse suivante : scolarite.arsonval-lycee@ac-limoges.fr



2. **En cas de difficulté uniquement, retour par courrier – Dossier papier à imprimer**

- Nous vous invitons à prendre rendez-vous auprès du secrétariat de scolarité qui vous aidera dans cette saisie au 05 55 18 66 00.
- Ou vous avez également la possibilité d'imprimer votre dossier complet puis de la transmettre à l'établissement par voie postale – lycée d'Arsonval, Place du 15 août 1944, 19100 BRIVE-LA-GAILLARDE

Vous devrez également joindre les pièces mentionnées ci-dessous **pour une première**

inscription ou en cas de changement de situation :

- Scan du livret de famille
- Scan de la carte d'identité de l'élève
- Scan du livret de vaccination (*carnet de santé*)
- Scan du Jugement éventuel relatif à l'organisation de la garde des enfants
- PAI, PAP, PPRE ou aménagements d'épreuves établis
- Pour les élèves de terminale**, l'attestation de recensement ou de participation à la Journée Défense et Citoyenneté

Le scan ou copie de votre RIB doit obligatoirement être fourni pour une inscription et une réinscription.



Les règlements de la MDL ou de l'AS devront être envoyés par courrier postal ou déposés directement à l'établissement. Pour les chèques, veiller à indiquer le nom et le prénom de votre enfant au verso

Pour vous aider dans la préparation de la prochaine rentrée scolaire, vous trouverez également les éléments suivants :

3. **Les manuels scolaires seront distribués à la rentrée ; par ailleurs, aucune liste des fournitures scolaires n'est communiquée en amont de la rentrée ; chaque enseignant précisera les éventuels besoins spécifiques.**

Pour toute demande liée à une situation particulière (réunion de fratries, organisation de covoiturage, situation médicale spécifique, ...), vous pouvez déposer un courrier au secrétariat ou adresser un courriel à : scolarite.arsonval-lycee@ac-limoges.fr **avant le 24 juin 2023** délai de rigueur. Ces demandes seront étudiées avec la plus grande attention dans la limite des contraintes des emplois du temps, de l'intérêt pédagogique et des avis des équipes enseignantes et de vie scolaire.

Aucun changement de classe ou abandon d'enseignement (options, LV, enseignement de spécialité) ne sera accepté à la rentrée ou en cours d'année. Veuillez croire, Madame, Monsieur les parents d'élèves, en l'expression de mes salutations distinguées.

Le proviseur